

**Arrêté n° 21- 59 / 6.1 Police du Maire**

**Réglementant le stationnement sur le parking du mémorial route de Pen Hir et sur le parking de la pointe de Pen Hir le 14 mai 2021**

Le Maire de la commune de CAMARET-SUR-MER

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2213-1 et L 2213-2,

Vu l'autorisation de tournage d'une série « l'île aux trente cercueils » accordée à la société THALIE Images,

CONSIDERANT qu'à cette occasion, il est indispensable de prendre des mesures exceptionnelles et momentanées concernant le stationnement automobile,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : Réglementation du stationnement :**

Le stationnement des véhicules sera interdit :

- Sur une moitié du parking du mémorial route de Pen Hir le 14/05/2021 de 7h à 20h
- Sur le parking de la pointe de Pen Hir coté accès à la pointe sur une trentaine de places le 14/05/2021 de 7h à 20h

**ARTICLE 2 :** La signalisation réglementaire sera préparée par les services techniques municipaux. La mise en place sera faite par la société de production, charge à elle de gérer le dispositif pendant et après le tournage.

**ARTICLE 3 :** Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Crozon, Monsieur le Maire de Camaret-sur-Mer sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise aux services techniques municipaux.

Fait à Camaret-sur-Mer, le 03/05/2021

Le Maire,

Joseph LE MEROUR

